



Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,
Développement Durable,
Environnement,
Biodiversité,
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,
Infrastructures,
Risques Naturels,
Risques Technologiques,
Équipement, Logement,

Urbanisme,
Aménagement du Territoire,
Solidarité entre les
Territoires,
Renouvellement Urbain, Mer

Comité Central d'Action Sociale (CCAS)

Comité Central d'Action Sociale du 29 Novembre 2023 Déclaration liminaire

Chères et chers camarades,
Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Notre pays traverse actuellement une crise sociale et économique sans précédent qui a un impact sur les conditions de travail et de vie des agents actifs et retraités.

Afin de les soutenir, le syndicat Force Ouvrière rappelle qu'il est attaché au maintien d'une action sociale ministérielle forte reposant sur des instances présidées par des représentants du personnel et qui permettent de répondre aux besoins de chacun ;

Aujourd'hui plus qu'hier, nous devons, collectivement maintenir une action sociale de proximité à la hauteur de l'ensemble des besoins.

FO prendra toute sa place dans la négociation sur « la dynamisation » selon le terme consacré par l'administration et pour FO le renforcement de notre modèle d'action sociale.

Pour aboutir à un protocole d'accord majoritaire, il nous faudra négocier les points suivants :

-Revaloriser significativement la prestation ministérielle « arbre de Noël ». Après des années de stagnation, cette hausse de la dotation est indispensable dans un contexte d'inflation soutenue si l'on veut maintenir et organiser au mieux des manifestations de qualité pour nos enfants.

- Sanctuariser les crédits d'initiative locale (CIL) à hauteur de 1 million d'euros pour permettre à nos présidents de CLAS d'organiser des actions au bénéfice de tous les agents dans les meilleures conditions. Un travail collectif sera engagé dès cette fin d'année pour définir des critères qui doivent aboutir, progressivement, à des montants de CIL plus équilibrés dont disposeront les CLAS, qui prendront en compte les effectifs, sans pénaliser les « petits »

services qui devront être dotés de montants minimaux pour pouvoir mener des actions de qualité.

- Augmenter de 10 % à minima les plafonds de ressources permettant aux agents de notre ministère de bénéficier des prêts gérés par le Comité d'aide sociale (CAS).
- Organiser la diffusion de l'information en matière d'action sociale ministérielle et interministérielle afin que les agents puissent avoir accès à l'ensemble des prestations ;
- Une harmonisation vers le haut des agents des MTECT-MTE pour les frais de restauration.
- Travailler sur l'action sociale des établissements publics en préservant leurs autonomies avec un objectif de redynamiser ou de renforcer notre modèle au bénéfice de tous ,y compris pour les 25 000 agents travaillant dans les Etablissements Publics.
- Poursuivre les conventionnements avec nos associations, notamment le CGCV et les CAS
- Valoriser les actions des CLAS
- Organiser des arbres de Noël, éventuellement mutualisés avec un financement fléché...
- Accompagner les CRCAS qui connaissent des difficultés-ainsi que les CLAS interservices
- Renforcer les relations FNASCE/ASCE, CGCV, CAS avec les CLAS et les CRCAS.
- Valoriser les actions sociales collectives organisées par les CLAS
- Étudier et mettre en œuvre de nouvelles prestations : par exemple le CESU pour les 6/12 ans

Avec la spécificité de notre modèle d'action sociale ministérielle basée sur des instances présidées par des représentants du personnel, nous ne pouvons terminer ces propos liminaires sans avoir une pensée pour l'investissement de nos 123 présidents de CLAS sans qui notre action sociale ne serait pas à ce niveau.

Les représentants de Force Ouvrière sont mobilisés dans la négociation pour obtenir un accord prenant en compte de manière efficiente le déroulement de carrière et les rémunérations des Présidents de CLAS.

Merci à toutes et à tous de votre attention.

La délégation FORCE OUVRIÈRE au CCAS.